



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Un nouveau portail régional des algues bleu-vert pour le Bas-Saint-Laurent

Rimouski, le 7 juillet 2011 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec la Conférence régionale des élus et les organismes de bassin versant du territoire, lance la deuxième phase de son Portail Web régional sur les algues bleu-vert.

Le Portail régional des algues bleu-vert du Bas-Saint-Laurent, qui regroupait déjà une foule d'informations et de documents sur la problématique des algues bleu-vert, est maintenant bonifié par des sections à l'intention des municipalités et des agriculteurs. Un nouveau répertoire des ressources et des actions régionales permet également aux visiteurs de prendre connaissance des actions de lutte aux algues bleu-vert qui ont eu lieu dans le Bas-Saint-Laurent. Ce répertoire sera mis à jour par les acteurs régionaux grâce à un formulaire d'inscription en ligne. Le portail est accessible sur le site du conseil de l'environnement, qui a aussi eu droit à une refonte majeure au début de l'année 2011 (www.crebsl.com).

La lutte aux algues bleu-vert est toujours d'actualité en région, alors que le bilan final de la gestion des épisodes en 2010 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) fait état de six plans d'eau touchés par des fleurs d'eau dans le Bas-Saint-Laurent, dont pour la première fois depuis 2004, le Lac Michaud de Saint-Noël dans la vallée de la Matapédia. Ce plan d'eau nouvellement atteint est d'ailleurs un des trois plans d'eau au Québec ayant fait l'objet d'un avis de santé publique en 2010. Ces avis de restriction d'usage temporaires visaient à interdire la consommation de l'eau et la pratique d'activités nautiques et aquatiques.

La présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert est généralement le résultat d'un surplus de phosphore. Pour y remédier, les charges de phosphore parvenant dans le bassin versant d'un plan d'eau doivent être diminuées suffisamment et l'habitat doit être protégé ou réhabilité afin de minimiser le ruissellement vers le milieu aquatique. Les charges de phosphore peuvent cependant provenir d'une multitude de sources telles que certaines activités agricoles et industrielles, les eaux usées domestiques et des fertilisants. Par conséquent, l'élimination de la floraison d'algues bleu-vert d'un plan d'eau repose sur la mise en œuvre d'une combinaison de solutions ciblées en fonction de la réalité d'un bassin versant.

Le répertoire des ressources et des actions régionales du portail présente actuellement plus de 40 exemples d'actions qui ont été implantées par des ministères, des MRC, des villes, des municipalités, des organismes de bassin versant et des associations de riverains du Bas-Saint-Laurent. Ces actions sont aussi diverses que variées: sensibilisation des riverains, des agriculteurs et des intervenants de l'eau, renaturalisation et revégétalisation des berges, distribution d'arbres, caractérisation, inspection et vidange des installations septiques, application de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés, etc. Le détail de ces actions et les coordonnées de leurs auteurs sont disponibles sur le site du conseil de l'environnement.

-30-

Source et information : Benjamin Grégoire
Chargé de projet
Téléphone : 418 721-5711